

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 939

AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout, M. Fait, M. Falorni et M. Frébault

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	600 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	600 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	600 000	600 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à flécher 600 000 d'euros en AE et CP du programme « Patrimoines », action 1 « Monuments Historiques et patrimoine monumental » vers le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », action n° 2 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle ».

L'éducation critique aux médias et l'éducation à l'information des citoyens, et particulièrement des jeunes est plus que jamais une priorité. Elle permet de lutter contre la manipulation de l'information et des personnes, le harcèlement et la radicalisation en ligne, des phénomènes amplifiés par l'émergence et la récurrence accrue des fausses informations (dites fake news) sur les réseaux sociaux notamment. Compte tenu de l'actualité récente, il apparaît plus qu'urgent que de renforcer le dispositif pour lutter contre le phénomène de désinformation au sein de nos jeunes.

Nous sommes insatisfaits de savoir que le plan d'éducation aux médias et à l'information (EMI) mis en place par le ministère a diminué, entre la loi de finances 2025, et le projet de loi de finance 2026, à hauteur de plus de 600 000 euros, passant de 3,77M€ à 3,1M€ en AE et en CP.

Aussi, nous souhaitons lui accorder davantage de moyens, compte tenu de l'urgence de la situation.

Cet amendement propose donc de rétablir, au niveau du projet de loi de finances 2025, un budget spécifique supplémentaire de 600 000 euros par an pour permettre notamment aux centres sociaux exerçant en QPV de renforcer la formation critique aux médias et l'éducation à l'information des citoyens, en partenariat avec la presse quotidienne régionale.

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité et les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de ce programme et appellent le Gouvernement à lever le gage.